Réveillez-vous!

LA LOI DU SABBAT S'APPLIQUE-T-ELLE AUX CHRÉTIENS ?

Sont-ils tenus d'observer le samedi ou le dimanche ?

Le danger de la grandeur

Qu'arrive-t-il quand une entreprise croît de façon démesurée ?

Le langage musical des oiseaux

Pourquoi chantent-ils ?

Coutumes funéraires à Cuba

Contraste intéressant entre deux modes d'enterrement

8 JUILLET 1957 PÉRIODIQUE BIMENSUEL № 13

LA MISSION DE CE PÉRIODIQUE

Les sources d'information capables de vous tenir en éveil devant les problèmes vitaux de notre époque doivent être affranchies de la censure et ne jamais servir des intérêts particuliers. « Réveillez-vous! » jouit d'une telle liberté. Il fait face aux réalités et publie librement les faits. Il n'est esclave d'aucune ambition ni obligation politiques et n'est pas asservi aux faiseurs de publicité dont la susceptibilité doit être ménagée. Les antiques traditions ne l'influencent pas. Pour vous parler sans contrainte, il garde son indépendance, mais n'en abuse pas et maintient son intégrité envers la vérité.

Ce périodique a recours aux agences d'information, mais ne dépend d'aucune. Il a des correspondants dans le monde entier et leurs reportages non censurés paraissent dans ses colonnes. Son point de vue est international. Imprimé en plusieurs langues, il est diffusé dans de nombreux pays et peut être lu par jeunes et vieux. Il traite de sujets variés tels que: Politique, commerce, religion, histoire, géographie, science, conditions sociales, merveilles de la nature, etc. On peut dire que son champ d'investigation est aussi vaste que la terre et aussi élevé que les cieux.

« Réveillez-vous! » s'engage à suivre des principes justes, à démasquer des ennemis cachés, à mettre en garde contre des périls insoupçonnés, à défendre la liberté de chacun, à consoler les affligés et à réconforter ceux que découragent les échecs répétés d'un monde inique. Il donne en outre l'espérance certaine de l'établissement d'un Monde Nouveau fondé sur la justice.

Familiarisez-vous avec ce périodique! Tenez-vous éveillé en lisant « Réveillez-vous! »

Périodique bimensuel — **Imprimerie:**

WATCH TOWER BIBLE & TRACT SOCIETY

117, Adams Street — **Brooklyn 1, N. Y., U. S. A.**

N. H. Knorr, Président — **Grant Suiter, Secrétaire**

Filiale en Suisse: — **39, Allmendstrasse, Berne 22**

Editeur pour la Suisse: — **ASSOCIATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE SUISSE**

Rédacteur responsable: — **Alfred Rutimann**

Tirage total: 2 200 000 exemplaires — **Le numéro 20 fr. en France, 2 fr. 50 en Belgique, 25 ct. en Suisse**

Langues dans lesquelles ce périodique paraît:
Bimensuel — afrikaans, allemand, anglais, espagnol, finlandais, français, grec, hollandais, italien, norvégien, suédois.
Mensuel — danois, japonais, portugais, ukrainien.

Bureaux	Abonnement annuel (éditions bimensuelles)
Amérique, U. S., 117, Adams St., Brooklyn 1, N. Y.	$ 1
Belgique, 28, av. Gén. Eisenhower, Bruxelles 3	50 fr.
Canada, 150 Bridgeland Ave., Park Road P.O., Toronto 10	$ 1
France, Les Témoins de Jéhovah, 3, Villa Guibert, Paris 16e	350 fr.
Suisse, 39, Allmendstrasse, Berne 22	5 fr.

Le tarif pour les éditions mensuelles est moitié moindre.

Awake! Semimonthly — French edition

Les versements devraient être faits au bureau de votre pays et cela en observant les prescriptions donnant toute garantie pour les payements. Berne accepte les versements des pays dans lesquels la Société n'a pas de bureau, mais seulement sous forme de mandat international. Les montants de l'abonnement dans divers pays sont mentionnés ci-contre dans la valeur monétaire locale.

Une communication pour abonnement venant à échéance sera faite avant la parution des deux derniers numéros de l'abonnement et cela au moyen d'une fiche de renouvellement.

Tout changement d'adresse parvenant à notre bureau entre en vigueur dans l'espace d'un mois. Veuillez nous faire parvenir l'ancienne et la nouvelle adresse.

Printed in Switzerland

SOMMAIRE

La législation sur le repos dominical ne peut entraver la liberté des cultes — 3

La loi du sabbat s'applique-t-elle aux chrétiens? — 4

Coutumes funéraires à Cuba — 6

L'adjonction de produits chimiques aux aliments — 7

Le placebo — Efficace bien qu'inerte — 8

Le danger de la grandeur — 9

Les Témoins de Jéhovah prêchent par toute la terre
République Dominicaine — 11

« Ta parole est la vérité »
Les dangers de la démonolâtrie — 12

Le langage musical des oiseaux — 13

Connaissez-vous la réponse? — 14

Coup d'œil sur le monde — 15

Réveillez-vous!

« C'est l'heure de nous réveiller enfin. »
— Romains 13:11

Volume XXV | Berne, 8 juillet 1957 | Numéro 13

La législation sur

LE REPOS DOMINICAL NE PEUT ENTRAVER

la liberté des cultes

De notre correspondant aux Pays-Bas

VOTÉE le 1er mars 1815, la législation des Pays-Bas relative au repos dominical, a pour but d'« assurer l'observance du dimanche et des fêtes religieuses généralement reconnues par les organisations chrétiennes de ce pays, en interdisant aux habitants de se livrer à des occupations professionnelles susceptibles d'entraver l'accomplissement des devoirs religieux... » — *Leerboek voor de Politie*, de Stapel et de Koning.

Les vrais chrétiens ne s'opposent pas à de telles lois car elles n'entravent pas le véritable culte divin, au contraire, souvent elles le favorisent. Lorsque l'apôtre Paul dut se livrer à un travail séculier, il « discourait dans la synagogue chaque sabbat, et il persuadait des Juifs et des Grecs ». Les témoins de Jéhovah modernes suivent l'exemple de Paul en consacrant leurs heures de loisir le dimanche et même les autres jours de la semaine à la pratique du véritable culte chrétien qui comprend notamment la prédication de l'évangile de maison en maison. Cette œuvre de prédication édifie, moralement et spirituellement, des milliers de Néerlandais. On conçoit difficilement qu'une ordonnance ayant trait à la législation sur le repos dominical destinée à sauvegarder le culte dominical, puisse être promulguée et interprétée de façon à entraver ce culte. Et pourtant, c'est ce qui arriva aux Pays-Bas.

Le 19 février 1956, quelques témoins de Jéhovah affrontèrent le froid glacial pour prêcher aux habitants de Huizen, petite ville d'une population d'environ 11 000 personnes située sur les rives du Lac d'Ijssel. Tout à coup surgirent des agents de police. Aimablement mais fermement, ils dirent aux témoins qu'il leur était désormais interdit de répandre leurs écrits et ils les prièrent de les accompagner au poste de police. Là, on leur montra une ordonnance qui venait d'entrer en vigueur et qui était destinée à entraver leur activité dominicale dans la localité. On leur dressa un mandat de comparution devant le tribunal cantonal.

Or, l'ordonnance de Huizen interdisant la propagation de sermons bibliques imprimés, empêche le prédicateur d'accomplir son devoir religieux et prive ses auditeurs d'un privilège dont beaucoup d'entre eux ne peuvent jouir que le dimanche. Le bourgmestre avoua aux journalistes: « On ne peut empêcher qui que ce soit de sonner aux portes et de prêcher, cependant, malgré tout notre respect pour l'activité des témoins, nous jugeons bon de lui imposer certaines limites. »

De son aveu, la loi ne peut empêcher les témoins de Jéhovah d'aller de maison en maison le dimanche. Par conséquent, pourquoi promulguer une ordonnance rendant illégale la propagation de sermons imprimés? Le simple fait de présenter des écrits bibliques trouble-t-il la paix? A moins que cette ordonnance ne fût élaborée dans un dessein malveillant afin de susciter des préjugés à l'égard des témoins de Jéhovah en donnant l'impression qu'ils sont des fauteurs de troubles contre lesquels il faut sévir par toutes sortes de lois supplémentaires! Même lorsque ces témoins continuèrent à prêcher de maison en maison le dimanche à Huizen uniquement à l'aide de la Bible, les policiers, forts du soutien moral fourni par l'ordonnance municipale, ne se faisaient aucun scrupule de fouiller leurs serviettes sans avoir pourtant eu la moindre preuve qu'ils offraient des publications aux portes.

Les témoins de Jéhovah comparurent devant le tribunal cantonal en mai 1956. Lors du procès, leur avocat prononça une bonne plaidoirie et un membre de la filiale de la Watch Tower Society à Amsterdam démontra qu'une loi qui défend de recommander à autrui, le dimanche, la lecture d'un livre, prive certains citoyens du droit constitutionnel d'adorer Dieu selon leur conscience, si leur culte consiste précisément à recommander ce livre qui, à leur avis, contient la vérité de la Parole de Dieu. Il souligna en outre que la loi juste interdisant de se livrer au commerce le dimanche ne peut être appliquée au prédicateur qui, en plus de prêcher oralement, répand sans but lucratif des sermons bibliques imprimés.

Cependant, dès le début il fut évident que le verdict avait été décidé d'avance. Le juge conclut à la culpabilité des accusés et leur imposa une amende de quinze florins.

Appel fut interjeté au Tribunal de District siégeant à Amsterdam et l'affaire passa en jugement le 10 décembre 1956. Une atmosphère amicale régnait au tribunal dont les trois juges firent preuve de beaucoup de compréhension et écoutèrent avec une attention soutenue. Dix jours plus tard, ils prononcèrent leur verdict selon lequel les accusés n'étaient coupables d'aucun délit punissable. Cette décision déclara notamment qu'« à l'avis du tribunal, la restriction en question empiète de façon intolérable sur la liberté individuelle de parole et est en contradiction avec l'article 181 de la constitution qui accorde à tout citoyen la liberté absolue de confesser publiquement ses convictions religieuses, à condition toutefois de ne porter aucune atteinte aux droits de la société en général et de ses membres en particulier, par une infraction au code pénal. Cette liberté constitutionnelle de confesser publiquement à autrui ses convictions religieuses, implique nécessairement le droit de faire connaître le contenu d'écrits ayant un caractère religieux ».

Appel fut interjeté à la Cour suprême des Pays-Bas. La presse donna une large publicité à cette affaire et proclama la décision du tribunal de District d'un bout à l'autre du pays. Le *Gooi-en Eemlander*, journal de la région de Huizen, fit le commentaire suivant: « Le verdict dans cette affaire, qui implique une question de principe, est sans équivoque. Il censure, non pas les témoins de Jéhovah mais ceux qui ont rédigé l'article 10 du règlement général de la police dans le dessein d'empêcher les témoins de Jéhovah de Huizen de confesser publiquement leur foi aussi librement ici que partout ailleurs dans le pays. Désormais, les membres de ce groupement religieux pourront également « évangéliser » les habitants de Huizen, même le dimanche. »

C'est ce que les témoins de Jéhovah ont l'intention de faire. Ils continueront à prêcher parce que leur message doit être annoncé avec instance « en toute occasion, favorable ou non ». — II Timothée 4: 2.

LA LOI DU SABBAT S'APPLIQUE-T-ELLE AUX CHRETIENS?

Pourquoi Dieu ordonna-t-il aux Israélites de se reposer le septième jour? Les chrétiens doivent-ils observer le premier ou le septième jour de la semaine, ou aucun des deux?

« QUEL peuple indolent! Quelle race paresseuse! A-t-on idée de gaspiller un jour sur sept à ne rien faire? Mais absolument rien! c'est insensé! » C'est en ces termes que des écrivains de la Rome antique, tels que Juvénal et Sénèque, se moquaient des Juifs qui, conformément aux clauses de la loi mosaïque, observaient le sabbat ou repos hebdomadaire. A cause de ces moqueries, les Juifs, à un moment donné, voulurent même supprimer l'observance du sabbat.

En obéissant à la loi de Dieu leur ordonnant de se reposer le septième jour, les Juifs n'étaient ni paresseux ni insensés. Au contraire, ils suivaient la voie de la sagesse divine. C'était « pour l'homme » que Dieu avait décrété, « tu ne feras aucun ouvrage » le septième jour. Le quatrième commandement du décalogue ordonnait ce repos non seulement pour les Israélites et leurs domestiques, mais également pour les étrangers dans leurs portes, et même pour le bétail. — Marc 2: 27; Exode 20: 8-11.

La loi sabbatique servait de frein à l'égoïsme, empêchant l'exploitation de l'ouvrier. Même les travailleurs indépendants tels que les agriculteurs ne devaient pas thésauriser en vue des mauvais jours au point de ne pas trouver le temps de se reposer un jour sur sept. En outre, ce jour de repos donnait aux Israélites l'occasion de penser à Jéhovah Dieu qui leur avait ordonné de parler de ses commandements aussi souvent que possible (Deutéronome 6: 6, 7). Il leur permettait également de jouir de la compagnie de leur famille ainsi que de la beauté de la nature. Grâce à l'interdiction d'allumer du feu, même les ménagères pouvaient se reposer. Dans son ouvrage *The Physician Examines the Bible*, le Dr G.-R. Smith déclare: « Un jour de repos sur sept est une disposition très salutaire pour l'homme, contribuant à la fois à sa santé physique et mentale. »

Du sabbat au dimanche

Dieu fit le sabbat en premier lieu pour le bien de l'homme, mais il s'en servit également comme un signe pour distinguer les Israélites des autres peuples. Quelques siècles avant la venue du Christ, les chefs religieux, manifestement dans leur zèle pour accentuer au maximum cette différence entre Juifs et Gentils, rendirent le peuple esclave du sabbat, mettant la charrue devant les bœufs, si on peut s'exprimer ainsi. Le commentaire talmudique sur la Thora ou Loi énumère trente-neuf restrictions relatives au sabbat, entre autres la défense de nager, de danser et de sauter. Les contemporains de Jésus l'accusaient, lui et ses disciples, de violer la troisième de ces interdictions — défendant de moissonner le jour du sabbat — lorsqu'ils arrachèrent des épis et les mangèrent. Ces trente-neuf interdictions sont subdivisées en quantité d'autres. Par exemple, attraper une puce le jour du sabbat constitue une infraction à la règle défendant de chasser! On ne peut marcher sur l'herbe puisque l'écraser équivaut à la battre! En donnant à manger à la volaille, il faut veiller à ce qu'aucune graine ne reste sur le sol, — elle pourrait germer et alors on serait coupable d'avoir semé le jour du sabbat! Le talmud contient d'innombrables autres préceptes du même genre.

Il défend également de soulager un malade le jour du sabbat, à moins qu'il ne soit en danger de mort, et interdit de réduire une fracture, de bander une entorse ou d'y appliquer un cataplasme. Même la légitime défense n'est pas permise; toutefois, à l'époque des Machabées, après que leurs ennemis, profitant de cette interdiction, eurent massacré mille Juifs, le grand prêtre Mathathias autorisa ses compatriotes à se défendre le jour du sabbat. La déclaration selon laquelle « les péchés de quiconque observe strictement le sabbat, fût-il même un idolâtre, lui seront pardonnés », montre le fanatisme extrême des talmudistes à l'égard de l'observance du jour de repos.

On prétend que le dimanche fut choisi par les chrétiens pour remplacer le sabbat parce que Jésus ressuscita le premier jour de la semaine, qu'il apparut pour la seconde fois huit jours après, et que l'effusion de l'esprit saint eut lieu également le premier jour de la semaine, à la Pentecôte. Les partisans de l'observance du sabbat citent deux versets bibliques pour défendre leur point de vue. Cependant, dans le premier (I Corinthiens 16: 2), l'apôtre Paul recommande simplement aux chrétiens de mettre à part chez eux, le premier jour de chaque semaine, ce qu'ils pourraient pour les frères nécessiteux de Jérusalem. Ce verset ne fait pas la moindre allusion à une réunion qui aurait eu lieu le premier jour de la semaine. Quant à l'autre verset (Actes 20: 7), il était tout naturel que Paul et ses amis se fussent réunis ce jour-là, qui se trouvait être le premier jour de la semaine, puisque l'apôtre devait justement repartir le lendemain.

Le véritable motif du changement semble avoir été le désir de rompre avec le judaïsme. Justin le Martyr, « père de l'Eglise » du second siècle, déclara à ce sujet: « Nous ne

sabbatisons pas.» Ce fut Constantin, le premier empereur à promulguer des lois antijuives, qui décréta, en l'an 321, que tous les fidèles, à l'exception des agriculteurs, devaient se reposer le dimanche. Son édit ajouta: «N'ayons rien de commun avec la méprisable canaille juive.» Au huitième siècle, tout travail servile était interdit le dimanche ainsi que toute opération commerciale et toute procédure judiciaire. Cependant, les théologiens, tant catholiques que protestants, sont d'accord pour admettre que rien dans les saintes Ecritures ne justifie le transfert du jour de repos du septième au premier jour de la semaine.

Le sabbat institué uniquement pour la nation d'Israël

Puisque Dieu institua le sabbat pour le bien de l'homme et que la Bible n'autorise nullement le transfert du jour de repos au dimanche, faut-il en conclure que les chrétiens devraient observer le sabbat? Certains le prétendent, et ils citent la déclaration divine selon laquelle cette loi était un signe qui devait durer à perpétuité. Cependant, le vocable hébreu traduit par l'expression «à perpétuité» signifie simplement «pour un temps indéfini». Le même mot est employé d'ailleurs en rapport avec le sacerdoce lévitique qui fut également établi «à perpétuité». Or, la mort de Jésus supprima la raison d'être de ce sacerdoce. De plus, Dieu déclara à plusieurs reprises que la loi sabbatique était un signe «entre moi et les enfants d'Israël». — Exode 31:17; Ezéchiel 20:20.

Remarquons aussi qu'en donnant le décalogue aux Israélites, Jéhovah déclara: «Je suis l'Eternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte», ajoutant, «c'est pourquoi l'Eternel, ton Dieu, t'a ordonné d'observer le jour du repos». (Exode 20:2; Deutéronome 5:15). A ce propos, le commentaire suivant de Martin Luther est intéressant: «Les dix commandements ne s'appliquent pas à nous qui sommes Gentils et chrétiens. Si un ecclésiastique veut vous obliger d'observer la loi de Moïse, demandez-lui si celui-ci vous a fait sortir de l'Egypte.»

Certains objecteront peut-être que les chrétiens ont été délivrés de l'Egypte spirituelle. Dans ce cas, puisque l'esclavage dont les chrétiens sont affranchis est spirituel, leur sabbat doit être spirituel aussi. C'est d'ailleurs ce que l'apôtre Paul souligne dans son épître aux Hébreux. Il explique (au chapitre 4, versets 10 et 11) que les chrétiens observent un sabbat spirituel en s'abstenant des œuvres égoïstes et en accomplissant de bonnes œuvres par la foi. Les Juifs observaient méticuleusement le sabbat, mais cela leur valut-il l'approbation divine? En fait, le sabbat hebdomadaire faisait partie d'un système de sabbats comprenant également des années sabbatiques. — Exode 23:10, 11; Lévitique 25:1-12.

Selon d'autres, puisque Dieu se reposa le septième jour et le sanctifia, tous les humains sont dans l'obligation d'en faire autant. «Le sabbat et la loi existent depuis la création», disent-ils. Toutefois, les témoignages géologiques indiquent que les six jours de la création ont dû être de longues périodes de temps et non des jours de vingt-quatre heures. Par conséquent, le jour de repos de Dieu a dû également être d'une durée beaucoup plus longue. Effectivement, de nombreux passages bibliques parlent du repos divin comme s'étendant sur des siècles. — Voir Psaume 95:8-11; Hébreux 3:12 à 4:11.

Ce fut lorsque la manne tomba dans le désert que les humains durent observer le sabbat pour la première fois. Adam reçut l'ordre de travailler, d'assujettir la terre et de cultiver le jardin d'Eden, mais la Bible ne déclare nulle part qu'un repos hebdomadaire lui fut imposé. Bien que Dieu ordonnât à Noé de construire une arche et lui donnât des instructions formelles relatives à la sainteté du sang et de la vie humaine, il ne lui dit rien au sujet de l'observance d'un sabbat. Abraham dut offrir certains sacrifices et instituer la circoncision, mais jamais il ne dut observer un sabbat. Sans doute Noé, ainsi que ses prédécesseurs, comptait-il le temps en semaines car nous lisons qu'il fit telle ou telle chose le septième jour ou après sept jours, mais cela ne prouve aucunement qu'il observait un jour de repos. Les Ecritures parlent pour la première fois d'une semaine lorsqu'elles relatent le mariage de Jacob avec Léa, fille de Laban. — Genèse 29:27, 28.

La loi abolie

Les partisans de l'observance du sabbat font valoir également que Jésus se rendait régulièrement à la synagogue le jour du sabbat. Mais cela était tout naturel car, étant né sous la loi, Jésus était dans l'obligation d'observer le jour de repos; de plus, lui et ses disciples avaient tout avantage à aller à la synagogue pendant le sabbat car les Juifs s'y réunissaient ce jour-là. C'est pour une raison analogue que les témoins chrétiens de Jéhovah effectuent leur œuvre de prédication principalement le dimanche.

Faisant allusion à l'abolition de la loi de Moïse, l'apôtre Paul écrivit que Dieu nous fit «grâce pour toutes nos offenses; il a effacé l'acte dont les ordonnances nous condamnaient et qui subsistait contre nous, et il l'a détruit en le clouant à la croix. Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, OU DES SABBATS: c'était l'ombre des choses à venir, mais le corps est en Christ.» — Colossiens 2:13, 14, 16, 17.

Au dire des partisans de l'observance du sabbat, bien en peine d'expliquer ce passage, quoique les cinquante-neuf autres allusions au sabbat dans le «Nouveau Testament» se rapportent au septième jour, celle-ci, qui annule le sabbat, se rapporte aux années sabbatiques. Si cependant les chrétiens sont toujours tenus d'observer le sabbat, n'est-il pas étrange que depuis l'épître aux Romains jusqu'à l'Apocalypse, ce verset soit le seul qui contienne une allusion au sabbat et encore une allusion négative? En outre, Paul ne fait pas du jour de repos une exception quand il réprimande les Galates en ces termes: «Mais à présent que vous avez connu Dieu, ou plutôt que vous avez été connus de Dieu, comment retournez-vous à ces faibles et pauvres rudiments, auxquels vous voulez encore vous asservir? Vous observez les JOURS, les mois, les temps et les années!» On ne peut pas prouver non plus que les chrétiens sont tenus d'observer le sabbat, en prétendant que la loi mosaïque comporte deux parties, la partie cérémonielle, qui fut abolie, et la partie morale, qui subsiste, car ni Jésus ni ses apôtres ne faisaient une telle distinction. — Galates 4:9, 10.

Signalons enfin que lorsque les apôtres et les anciens se réunirent à Jérusalem, ils ne donnèrent aucun ordre en ce qui concerne le sabbat mais ils se bornèrent à enjoindre aux chrétiens de s'«abstenir des viandes sacrifiées aux idoles, du sang, des animaux étouffés, et de l'impudicité». — Actes 15:29.

Le sabbat que les Israélites devaient observer est une image du sabbat dont Jésus-Christ est le Seigneur, le Royaume divin qui durera mille ans. Pendant cette période, les humains se reposeront de leur labeur pénible, affranchis de l'esclavage du péché, de la maladie et de la mort dont ils souffrirent pendant les six millénaires de la domination satanique. Au cours de ce glorieux sabbat, que la Bible dit imminent, Jésus-Christ accomplira sur une échelle mondiale, les œuvres de guérison qu'il fit parmi les Juifs lorsqu'il était sur terre. Il dispensera la santé physique et spirituelle non seulement aux vivants mais même aux morts dont le souvenir est resté dans la mémoire de Dieu, et qui ressusciteront.

En vérité, l'enseignement biblique au sujet du sabbat affranchit de l'esclavage et est à la fois logique, beau et réconfortant.

COUTUMES FUNÉRAIRES A Cuba

De notre correspondant à Cuba

«C'EST ici un des plus grands cimetières du monde, vous dira probablement votre cicerone. Inauguré en 1868, il est appelé le cimetière de Colón, en l'honneur de Cristóbal Colón (que vous appelez Christophe Colomb) qui découvrit notre île.» Ce cimetière contient aujourd'hui des milliers de pierres tombales, de mausolées et de statues en marbre.

Les coutumes funéraires cubaines diffèrent considérablement de celles de beaucoup d'autres pays. Peut-être les trouverez-vous intéressantes.

Le cercueil, dont le couvercle est pourvu d'une vitre qui permet de voir le visage du défunt et le haut de son corps, est exposé dans une petite pièce de la maison mortuaire (maison spécialement destinée à l'exposition des morts). Disposés autour du cercueil, six cierges brûlent continuellement; ils sont censés éclairer l'âme «immortelle» au cours de son voyage vers l'au-delà. Cette coutume présente une certaine analogie avec celle des Grecs anciens qui mettaient dans la bouche de leurs morts une obole pour payer le nocher du Styx.

A Cuba, il n'est pas d'usage de prononcer un discours funèbre biblique. Un catholique cubain trouverait étrange d'employer la Bible à des obsèques!

La loi exige qu'au moins vingt-quatre heures s'écoulent entre le décès et l'enterrement. Pendant ce temps, les amis, les connaissances et les voisins viennent rendre un dernier hommage au défunt, devoir social obligatoire dans toutes les couches de la société. Le visiteur salue d'abord les proches parents et ajoute: «Je partage votre douleur.» Puis il s'approche du cercueil, contemple le mort à travers la vitre et, avec une tristesse sincère ou simulée, commence à exalter ses vertus, — réelles ou imaginaires. En cette circonstance, hypocrisie est synonyme de «respect».

D'habitude la petite pièce où est déposé le cercueil s'ouvre sur une autre beaucoup plus grande où les visiteurs, après avoir exprimé leurs condoléances, se rassemblent par petits groupes. Ils devisent sur la vie du défunt et se racontent même des plaisanteries à son sujet. Certains engagent des discussions politiques. Presque tout le monde fume, on se croirait dans le fumoir de quelque cercle.

Un grand nombre de visiteurs passent la nuit à la maison mortuaire, toujours par «respect pour le défunt». Il faut avouer cependant que tous attendent le moment, souvent après minuit, où la famille sert une collation et diverses boissons, y compris du chocolat et, généralement, des boissons alcoolisées, ainsi que des cigarettes. Cet appât attire une assistance nombreuse, ce qui démontre, croit-on, la popularité du défunt et la haute considération dont il jouissait. De telles occasions donnent souvent lieu à des excès de manger et de boire.

Le lendemain, on transporte le cercueil au cimetière. D'habitude, seuls les hommes accompagnent le mort à sa dernière demeure. Le corbillard franchit les grilles suivi d'une cinquantaine d'hommes ou même davantage, la plupart bavardant et fumant. A côté de la tombe ou du mausolée, un des amis intimes du défunt prononce le *despedido de duelo*, un discours d'adieu de dix à quinze minutes faisant le panégyrique du mort et exaltant ses bonnes œuvres et son altruisme. Ici non plus on ne fait aucune allusion à la Bible ou à l'espérance de résurrection qu'elle contient.

La sépulture

Le cimetière de Colón contient deux sortes de sépultures, les unes, pour les pauvres, sont dans la terre, et les autres, pour les riches, au-dessus de la terre. L'emplacement d'une tombe coûte environ treize dollars, mais on n'y laisse pas le mort indéfiniment. Après trois ans, le cadavre est exhumé et les os déposés ailleurs. De cette façon, le même emplacement sert pour un autre mort.

Cependant, la famille peut acheter (au prix d'une dizaine de dollars le mètre carré) une parcelle de terrain pour la construction d'un caveau, d'un tombeau ou mieux encore d'un mausolée, — le cimetière de Colón contient quelque 47 000 de ces édifices dont certains ont coûté jusqu'à 127 000 dollars! Les grands mausolées ressemblent à des églises catholiques et contiennent des statues, des chapelles éclairées par des cierges, et des images de «saints» et des défunts qui y reposent.

De nombreuses organisations religieuses font élever un mausolée à l'intention de leurs membres. Un de ces monuments contient deux cryptes desservies par un ascenseur et pourvues de niches pour les cercueils. Il est éclairé à l'électricité et possède un système efficace de ventilation.

Outre le prix du terrain, la famille du défunt doit payer vingt dollars à l'Eglise catholique pour chaque enterrement. Les exhumations se payent également. Environ quatre-vingt-dix fossoyeurs s'occupent de ces exhumations, enlevant avec leurs mains nues les restes du cadavre du cercueil pourri. Les tombeaux plus coûteux comportent une sorte de sarcophage carré en marbre, de soixante centimètres de côté. On y dépose les ossements exhumés. De cette façon, on peut enterrer tous les membres d'une famille dans la même tombe qui est vidée tous les trois ans.

Le dimanche, les tombes sont fleuries car les Cubains se rendent au cimetière en foule portant de magnifiques gerbes qu'ils déposent sur la dalle de marbre blanc. Pour un dollar environ, on peut acheter une gerbe chez l'un ou l'autre des fleuristes à proximité du cimetière.

Les témoins de Jéhovah se postent souvent près des trois grilles du cimetière de Colón, distribuant aux passants un tract biblique intitulé «Où sont les morts?». Leur activité chrétienne a réconforté de nombreux affligés.

L'enterrement d'un témoin de Jéhovah

Peut-être vous demandez-vous comment les témoins de Jéhovah célèbrent les funérailles et s'ils pratiquent les coutumes que nous venons de décrire plus haut. Ils enterrent leurs morts dans le cimetière de Colón parce qu'il sert pour des personnes de toute croyance. Quant à leurs coutumes, considérons un cas particulier qui montre combien elles diffèrent de celles des autres Cubains.

En 1953, Mirta Gómez Mendoza, âgée de vingt et un ans, contracta une maladie incurable. Deux ans plus tard, elle fut admise à l'hôpital Calixto García. Mirta savait qu'elle ne pouvait guérir, mais sa foi ferme dans les promesses de la Parole de Dieu, la Bible, lui procurait une tranquillité mentale et spirituelle qui étonnait les infirmières et les médecins.

Certains de ces derniers voulaient la nourrir de sang, dans l'espoir de prolonger sa vie, mais Mirta refusa cette thérapeutique en fondant son refus sur l'interdiction biblique d'absorber du sang. Elle expliqua que si elle voulait obtenir la vie dans le monde nouveau de Dieu, elle ne pouvait transgresser aucune des lois divines fondamentales.

Enfin, sonna l'heure de la victoire provisoire de la mort. Quelques heures auparavant, Mirta et sa mère avaient prié Jéhovah ensemble. La jeune fille se remit entre les mains

de Dieu et le remercia de l'avoir aidée à maintenir son intégrité chrétienne jusqu'à la fin. Après sa mort, on transporta la dépouille mortelle de Mirta dans une des maisons mortuaires du voisinage.

Là, les choses ne se passèrent pas comme de coutume. Un jeune ministre du groupe local des témoins de Jéhovah prit la parole devant un auditoire nombreux et respectueux, et prononça un discours de trente minutes basé sur une version catholique de la Bible. Il en cita des passages traitant de la cause de la mort, définissant celle-ci comme un sommeil et attestant que Jésus, après avoir ressuscité ceux qui sont dans la tombe, détruira la mort.

Ce message de vérité puisé dans la Parole de Dieu, apporta aux auditeurs un grand réconfort. Bien qu'une telle cérémonie soit toujours marquée par une certaine tristesse, personne — même pas les assistants qui n'étaient pas témoins de Jéhovah — ne pleura ou ne se lamenta. Les propriétaires de la maison mortuaire commentèrent très favorablement la façon dont les témoins de Jéhovah célèbrent les funérailles.

Le discours d'adieu au cimetière, au lieu de faire le panégyrique de Mirta, expliqua simplement qu'elle était un fidèle disciple du Christ. Le jeune ministre commenta brièvement la déclaration de Jésus (en Jean 5: 28, 29) selon laquelle le jour approche où tous les morts entendront la voix du Fils de l'homme et sortiront des tombes. Lorsqu'on descendit le cercueil dans la fosse, la mère de Mirta montra sa foi ferme dans cette précieuse promesse d'une résurrection en s'écriant: « *Hasta luego, mi hija* », (A bientôt, ma fille).

Quel contraste frappant entre ces obsèques et les autres funérailles célébrées dans ce même cimetière! Il n'y eut ni festin, ni beuverie, personne ne plaisanta ni ne fuma, mais la famille de la défunte entendit des paroles réellement réconfortantes. L'occasion était propice pour se remémorer les précieuses promesses de la Parole de Dieu et pour affermir la foi dans la véritable et glorieuse espérance chrétienne.

A l'heure actuelle, des milliers de Cubains étudient la Parole de Dieu avec les témoins de Jéhovah, puisant une consolation dans la vérité. Ils commencent à comprendre ce que signifie la mort et à apprendre comment échapper à son étreinte, en mettant leur confiance en Celui qui a le pouvoir sur la mort. Ils se rendent compte aussi que le règne de la mort, qui a duré six mille ans, arrive à son terme et que le jour glorieux de la résurrection des milliards d'humains dans la tombe, approche. En ce temps heureux, le cimetière de Colón n'existera plus, car la mort aura été engloutie dans la victoire!

L'adjonction de produits chimiques aux aliments

DANS son numéro du 25 janvier 1955, le *Daily News* de Springfield, Massachusetts, souligne la nocivité de bon nombre des produits chimiques que l'on ajoute aux denrées alimentaires. Il cita comme exemple la terreur qui frappa la petite ville française de Pont-Saint-Esprit, le 18 août 1951.

Entre autres faits, le *Daily News* rapporte qu'un jeune homme sain et fort succomba à des convulsions mystérieuses qui durèrent quelques heures pendant lesquelles il dut être lié à son lit. « Une mère dut être séparée de son fils âgé de onze ans; tous deux, armés de couteaux, s'efforçaient de s'entr'égorger. Une autre femme, Mme Marthe Toulouse, courut comme une énergumène pour se précipiter dans le Rhône, en criant qu'elle était poursuivie par un troupeau d'animaux monstrueux. On réussit à retenir Mme Rieu par la jambe au moment où elle essayait de se jeter par la fenêtre.

« Trois autres habitants de la localité firent une tentative de suicide. Les ambulances emportèrent des hallucinés hurlant à tue-tête parce qu'ils se croyaient entourés d'assassins, de feu ou d'animaux préhistoriques. En tout, cinq personnes décédèrent et deux cents furent hospitalisées au cours d'une semaine. Certaines de ces dernières échouèrent dans des établissements de psychiatrie où on dut leur passer une camisole de force. »

Et quelle était la cause de cette « épidémie » mortelle? Après trois ans de vaines recherches, une société suédoise de produits chimiques écrivit qu'elle pourrait bien avoir été provoquée par un de ses produits ajouté à la farine afin d'empêcher le pain de moisir; ce produit consistait en « un mélange de mercure et de puissants fongicides organiques ». Des expérimentateurs nourrirent des souris blanches du pain fabriqué avec de la farine contenant ce produit chimique; elles ne tardèrent pas à mourir des mêmes symptômes. Le mystère de ce qu'on appelait « le pain du Diable » était élucidé!

Il semble que les hommes égoïstes, quand leurs intérêts sont en jeu, n'éprouvent aucun scrupule à porter atteinte à la santé de leurs semblables. C'est ainsi qu'en janvier 1956, le gouvernement des Etats-Unis confisqua deux wagons de laitues envoyées de Californie aux magasins A & P de New-York. Ces laitues avaient subi une pulvérisation avec un insecticide appelé « endrin », les rendant impropres à la consommation.

Ce n'est pas là le seul danger des insecticides. La viande et le lait sont souvent contaminés par le D.D.T. et le « chlordan ». Le Dr Morton S. Biskind, éminente autorité en la matière, écrivant dans un journal médical de 1953, accusa le D.D.T. de jouer un rôle important dans l'augmentation de la fréquence du cancer et des affections nerveuses ainsi que dans l'apparition de nouvelles maladies chez l'homme et chez les animaux.

De son côté, M. J.-J. Delaney, membre du Congrès américain, écrivant dans l'*American Magazine* de juillet 1951, déclara que les chercheurs ont décelé jusqu'à 69 millionièmes de D.D.T. dans la graisse de viande tandis que la concentration maximum ne devrait pas dépasser 5 millionièmes. Des expériences ont révélé la présence dans la crème de 44 millionièmes de « chlordan » qui est cinq fois plus toxique que le D.D.T. M. Delaney prépare des projets de loi destinés à protéger le consommateur.

Depuis des années, ceux qui s'opposent à l'adultération des aliments par des produits chimiques nocifs, nous préviennent que ceux-ci peuvent provoquer des maladies mentales et le cancer. Sous l'entête, « Le cancer imputable à l'adjonction de produits chimiques aux aliments », on peut lire ce qui suit dans le *New York Times* du 21 août 1956:

« Lors d'une conférence organisée à Rome par l'Union internationale contre le Cancer, (...) il fut admis que l'adjonction de produits chimiques aux aliments crée un sérieux problème d'hygiène. Les délégués étaient unanimes à reconnaître le besoin urgent d'une collaboration internationale pour la protection des humains contre le danger des produits cancérigènes. Ils reconnurent également que ces produits ne constituent qu'un aspect d'un problème important posé par l'augmentation du nombre de cas de cancer dû au milieu, y compris le cancer professionnel et le cancer pulmonaire. » La conférence recommanda que « l'on n'ajoute aucun produit chimique aux aliments à moins qu'il ne soit approuvé au préalable par une législation tenant compte des listes de substances prouvées inoffensives par des expériences de laboratoire rigoureuses ».

Parmi les produits et procédés considérés comme cancérigènes, la conférence cita plusieurs antiputrides; certaines huiles et paraffines utilisées pour enduire les cartons à lait; la stérilisation d'aliments par le rayonnement atomique; l'administration d'hormones aux animaux pour les engraisser; certains détergents employés pour le nettoyage de bouteilles et d'autres récipients, et, tout particulièrement, les matières colorantes. On prétend, en effet, que jusqu'à présent, il n'existe aucun colorant qui remplisse les « conditions garantissant l'innocuité ». Dix jours seulement avant la rédaction du rapport publié par la conférence de Rome, un tribunal américain avait interdit l'utilisation de trois colorants suspects.

Le fait que les produits chimiques et les insecticides sont le fruit de la science moderne, prouve que cette science — à cause de l'égoïsme humain — n'apporte pas uniquement des bénédictions à l'humanité.

Le placebo

DE NOMBREUSES personnes s'émerveillent des guérisons obtenues lors de pèlerinages ou bien de celles opérées par les praticiens de la science chrétienne; elles s'étonnent des résultats qu'atteignent les guérisseurs lors de leurs séances télévisées. Cependant, un grand nombre de ces guérisons sont d'ordre psychosomatique, c'est-à-dire qu'elles sont dues à l'influence de l'esprit sur le corps. L'efficacité du « placebo » permet de constater toute l'importance de cette influence.

On a défini le placebo comme « une substance inerte, dépourvue d'action, administrée pour contenter un malade ». Ou encore, « n'importe quelle substance inerte administrée pour satisfaire, calmer ou rassurer un malade ». C'est pourquoi cette appellation, qui en latin signifie « je plairai », est très appropriée. Le placebo peut revêtir la forme d'une pilule vivement colorée, d'un sirop amer ou d'une piqûre d'eau salée.

Le placebo est un remède ayant d'innombrables applications, il est capable de guérir des affections imaginaires ou même réelles. Dans son ouvrage *The Human Mind*, le Dr K. Menninger relate le cas d'un soldat qui perdit la vue à Gallipoli au cours de la Première Guerre mondiale. Une explosion l'avait enterré dans une tranchée; il venait d'être libéré quand il vit l'éclair d'une autre explosion et devint aveugle. Au Royal Victoria Hospital d'Edimbourg, où il fut hospitalisé, on lui dit que ses yeux n'avaient subi aucune lésion et qu'il allait recevoir un médicament très puissant qui lui rendrait la vue. Après trois semaines environ d'injections quotidiennes d'un vulgaire sérum salé, il recouvra effectivement la vue et put retourner au front.

Un article traitant des résultats obtenus par l'emploi du placebo (publié dans *Sélection du Reader's Digest* de décembre 1956) rapporte que lors de certaines expériences, cette drogue innocente avait soulagé 52 pour cent des cas de maux de tête, 40 pour cent des cas de toux, 44 pour cent des cas de mal de mer et même 40 pour cent des patients souffrant des douleurs aiguës de l'angine de poitrine. Le placebo s'est avéré particulièrement utile pour désintoxiquer les sujets habitués aux somnifères. Souvent, un malade à qui on a prescrit un narcotique pour qu'il puisse dormir malgré ses douleurs, ne peut plus s'en passer même quand les douleurs ont disparu. Dans de tels cas, le placebo est tout aussi efficace que le somnifère.

Dans son livre *It's Not All in Your Mind*, le Dr Berglund écrit au sujet du placebo: « Son pouvoir curatif est tel que dans les essais de nouvelles drogues, il ne suffit plus seul pour contrôler la valeur thérapeutique du médicament. On est obligé d'administrer à certains malades le nouveau produit, à d'autres le placebo et à d'autres encore rien du tout. Il faut un bon médicament pour surpasser en efficacité son concurrent », le placebo inerte! On se servit du placebo quand on expérimenta le vaccin Salk.

Pourquoi le placebo est-il si efficace?

Il est tout naturel que le placebo soulage celui dont la maladie est purement imaginaire. Dans leur ouvrage *Psychosomatic Medecine*, les docteurs Weisse et English, autorités reconnues en la matière, déclarent: « La psychothérapie utilisée le plus souvent est l'administration d'un placebo sous forme d'une drogue anodine ou d'une piqûre d'eau stérilisée. Le médecin promet au malade la guérison et laisse entendre que le médicament employé est très efficace. Il arrive souvent que le patient, convaincu qu'il reçoit une drogue « miracle », ne ressent plus ses symptômes. L'administration du placebo constitue une admission tacite que le malade souffre et c'est probablement la gratitude qu'éprouve ce dernier pour la compréhension de son médecin, qui contribue à sa guérison. » (Incontestablement, bon nombre des prétendues guérisons attribuées à une cause religieuse ont trait à des maladies n'existant que dans l'esprit).

Cependant, comme certaines opérations exploratrices le prouvent, il arrive qu'un malade souffre réellement d'une affection grave que le médecin est incapable de diagnostiquer. Parfois aussi, les médecins se trompent dans leur diagnostic. Par conséquent, si un placebo soulage un malade, cela ne signifie pas nécessairement que l'affection de celui-ci était imaginaire.

D'autres facteurs entrent souvent en ligne de compte. La nature elle-même par exemple. De nombreux médecins affirment, en effet, qu'ils ne font qu'aider la nature et que pour assurer la guérison, il convient en premier lieu que le malade prenne un repos mental et physique et que le praticien n'entrave pas l'œuvre de la nature par un emploi malavisé de médicaments. L'administration d'un placebo est donc tout indiquée. On remarque souvent d'ailleurs que le placebo donne de meilleurs résultats qu'un médicament, lequel est souvent toxique.

Il ne faut surtout pas sous-estimer l'influence de l'esprit sur le corps. De même que la haine, la jalousie et la colère nuisent à l'organisme, la foi, l'espérance et l'amour lui sont salutaires. L'optimisme et l'affection peuvent guérir et la volonté de vivre peut empêcher de mourir, comme l'explique si bien le Dr Hutschnecker dans son livre *The Will to Live*. Le placebo fournit au malade un fondement solide pour son espérance.

A ce propos, la revue *Obstetrics and Gynecology* de novembre 1955, publie un rapport intéressant relatif aux nausées des femmes enceintes. On ignore toujours la cause de ces malaises et au cours des cinquante années écoulées, les nombreux médicaments essayés n'ont donné que peu de résultats. C'est ce fait qui a amené certains médecins à conclure qu'il s'agit d'une affection d'ordre surtout psychologique. En effectuant des expériences à ce sujet, un chercheur donna à un groupe de femmes enceintes un médicament qui produit un sentiment de bien-être, à un second groupe une drogue qui combat les nausées et à un troisième groupe un placebo. Les résultats étaient uniformes: environ 85 pour cent des femmes dans chaque groupe ressentirent un soulagement. Commentant ces expériences, le médecin expliqua que les trois traitements avaient ceci de commun qu'« ils furent administrés avec sympathie, compréhension et des assurances formelles de leur efficacité ». On peut affirmer sans crainte de se tromper que « la foi, l'espérance et l'amour » expliquent pour une grande part le succès du placebo!

Qui réagit au placebo?

La question qui intéresse les médecins est la suivante: Pourquoi certains sujets réagissent-ils au placebo et d'autres pas? Selon la revue *Scientific American* d'août 1955, des études récentes révèlent que ce n'est pas une question d'intelligence ou d'âge, et que les deux groupes comprennent des personnes des deux sexes. Toutefois, les chercheurs ont constaté une grande différence dans le caractère affectif et l'attitude mentale des sujets réceptifs et des autres.

Il résulte des expériences effectuées que ces derniers avaient fait en moyenne deux années d'école de plus que les

autres et qu'ils étaient enclins à penser de façon négative. On pourrait les appeler des introvertis intellectuels ayant tendance à critiquer autrui. Ce sont eux qui se plaignaient le plus de la douleur. Hospitalisés pour subir une intervention chirurgicale, ils ne trouvaient rien de bon à dire de leur séjour à l'hôpital.

Par contre, les sujets réceptifs étaient enchantés de leur séjour à l'hôpital. Bien qu'ayant subi la même opération que les autres, ils se plaignaient beaucoup moins de la douleur. Ils étaient plus expansifs, exprimant plus facilement leurs émotions, plus sociables et plus religieux. A l'intention de ceux qui sont enclins à les mépriser parce qu'ils réagissent au placebo, notons aussi qu'ils ont plus de chances de réagir aux médicaments authentiques. Il ressort de ce qui précède que la volonté de vivre, la foi dans le médecin et le remède, l'espérance, l'optimisme et l'affection jouent un rôle capital.

Indubitablement, le principe de la médecine psychosomatique — selon lequel l'esprit et le corps ne font qu'un, l'esprit (*psyche*) exerçant une influence vitale sur le corps (*soma*) et vice-versa — est bien fondé. De même que les mauvaises pensées et émotions nuisent à l'organisme tout autant que les bactéries, les poisons ou les coups, les bonnes pensées et émotions inspirées par la foi, l'espérance et l'amour, exercent une influence salutaire sur le corps, probablement par l'intermédiaire du système nerveux sympathique et des hormones.

Ces conclusions expliquent les résultats semblables de remèdes et de traitements très variés. Elles expliquent aussi, au moins jusqu'à un certain point, le succès de croyances différentes. Toutefois, au dire du Dr Dunbar, le nombre de guérisons imputables à des causes religieuses est probablement exagéré. En effet, dans son ouvrage *Mind and Body*, elle déclare qu'environ un million de pèlerins visitent Lourdes chaque année, mais qu'en moyenne trois guérisons seulement peuvent être confirmées par rayons X et d'autres méthodes de contrôle médical.

Le danger de la GRANDEUR

QU'ARRIVE-T-IL quand les industries d'une nation deviennent trop grandes, quand la grandeur engendre la grandeur, quand les grandes sociétés, le gros négoce et la haute politique se laissent envahir par le grand crime et la grande corruption, quand le moindre ralentissement des affaires bouleverse la vie de millions de personnes?

Généralement, une croissance aussi démesurée exerce un effet paralysant sur la gestion des affaires, sur le peuple et sur le gouvernement. Par exemple: avant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement des Etats-Unis était enclin à se méfier des grandes sociétés, craignant qu'elles ne fixent les prix et les salaires et ne déterminent la politique d'expansion de toute une industrie, éliminant ainsi toute concurrence et concentrant le pouvoir économique dans les mains de quelques personnes. Après la guerre, on adopta le point de vue presque opposé; on considérait, en effet, que les grandes sociétés sont non seulement utiles mais indispensables si l'on veut entreprendre des affaires sur une grande échelle et qu'elles ne sont dangereuses que si elles agissent injustement.

C'est pourquoi le nombre de grandes sociétés a augmenté rapidement. Aux Etats-Unis, au cours des dix dernières années, il a plus que doublé. Entre 1929 et 1941, douze compagnies seulement avaient un capital de plus d'un milliard de dollars; depuis l'attaque sur Pearl Harbor, trente-quatre ont atteint une semblable extension. Les milieux politiques recommencent à s'inquiéter du danger que représente le gros négoce et il faut admettre que cette inquiétude n'est pas tout à fait injustifiée.

A l'heure actuelle, le gros négoce semble avoir pour but d'engloutir tous ses concurrents en achetant ou en ruinant les uns et en soudoyant les autres. Des sociétés colossales envahissent des domaines où des géants ne sont nullement nécessaires. Elles se servent de leur puissance pour mettre obstacle à l'approvisionnement en matières premières des petites entreprises ou pour empêcher la vente de leurs produits par les détaillants. Le consommateur n'a donc pas l'occasion de découvrir et de choisir les meilleures marchandises.

La société Ford est un exemple de cette expansion moderne. Son activité principale est la construction de véhicules automobiles, mais afin de s'assurer un flot ininterrompu de matières premières et de n'être plus dans l'obligation d'en acheter à des compagnies indépendantes, elle a fait l'acquisition de mines de charbon, de forêts de haute futaie, d'une aciérie, d'une fonderie pour minerais de qualité inférieure, de chemins de fer, de remorqueurs et de péniches ainsi que d'autres moyens de transport. C'est ainsi que quelques hommes exercent un pouvoir économique prodigieux. Le fait que la société se suffit à elle-même est sa meilleure protection, et avec le temps elle absorbe ses concurrents soit en achetant leurs entreprises, soit en fusionnant avec eux.

Une autre société industrielle importante en Amérique est la General Motors. Dernièrement, M. C. O'Mahoney, membre de la sous-commission sénatoriale qui s'occupe de la législation antitrusts et antimonopoles, déclara à propos de cette société: « Il n'existe aucune ville dans ce pays, et certainement aucun Etat, que ses activités ne touchent pas. La vie économique des Américains du pays entier est étroitement liée au rôle joué par la General Motors dans le commerce interétat et étranger. » D'ailleurs, cette société ne cesse de croître. En 1921, elle approvisionnait moins de 12 pour cent du marché de l'automobile, quatre-vingt-sept autres compagnies se partageant le reste. En 1955, la General Motors approvisionnait plus de 55 pour cent du marché et la société Ford 27 pour cent. Au lieu de quatre-vingt-six autres constructeurs, il n'en reste actuellement plus que trois qui se partagent 19 pour cent seulement du marché.

La General Motors fabrique 84 pour cent des autobus et 76 pour cent des locomotives diesel utilisés aux Etats-Unis, et elle est de loin le fabricant le plus important de pièces détachées et d'accessoires pour automobiles. Non seulement cette société est une des plus grandes productrices de camions et de moteurs diesel, mais elle a une part importante

dans la production de réfrigérateurs, d'appareils de climatisation, de lessiveuses, d'essoreuses, de brûleurs à ordures, d'appareils de chauffage, de freins de bicyclette, de tracteurs, de machines de navire, de moteurs d'avion, d'hélices, de bulldozers et de bien d'autres articles. Il ne reste guère de champs d'activité qui ne soient exploités par ces sociétés gigantesques, toutefois, chaque nouvelle initiative de leur part fait péricliter les affaires de quelque petite entreprise indépendante.

Dernièrement, M. Herbert Brownell, fils, procureur général des Etats-Unis, intenta un procès à la General Motors dans le dessein d'imposer des limites à la construction et à la vente d'autobus par cette société afin d'assurer des commandes à d'autres constructeurs. En attendant que cette affaire passe en jugement, la Commission fédérale du Commerce est en train d'examiner des plaintes accusant la General Motors, la société Ford et d'autres compagnies d'avoir contraint des commerçants à acheter des pièces et des accessoires chez elles plutôt que d'accorder leur clientèle à des entreprises indépendantes.

On accuse également les grands constructeurs d'exercer une pression sur les petites entreprises commerciales pour les obliger d'acheter des automobiles, des pièces détachées et des accessoires en excédent, et d'imposer à ces entreprises indépendantes certaines méthodes de comptabilité, de publicité, d'organisation, de fabrication, etc. On se plaint que les petits commerces « ne sont souvent que des serfs, tributaires des constructeurs et n'ayant aucune voix au chapitre lorsqu'il s'agit de prendre des décisions importantes ».

L'utilité de la grandeur

Cependant, les enquêtes se poursuivent à une allure de tortue, probablement à cause de l'influence puissante exercée par le gros négoce sur le gouvernement. Probablement aussi parce que dans notre société mécanisée, la grandeur est non seulement utile mais même nécessaire. Sauf de très rares exceptions, l'application industrielle de nouvelles inventions exige un capital énorme et comporte des risques qu'en général les petites entreprises ne peuvent pas se permettre de courir. Grâce à son capital astronomique — environ 6,3 milliards de dollars — la General Motors peut exploiter n'importe quel champ d'activité et entreprendre de coûteuses recherches scientifiques. Elle a déjà dépensé des sommes phénoménales pour le développement du moteur diesel et du moteur à turbine, et la mise au point du diesel exigea plus de trente ans. Combien de petites compagnies peuvent se permettre d'attendre aussi longtemps?

Combien aussi peuvent dépenser des millions rien qu'en travaux de recherches? Seules des organisations extrêmement riches et produisant des articles très variés peuvent risquer de telles sommes sans faire faillite en cas d'échec. C'est pourquoi la grandeur, à sa place, a une certaine utilité.

La grandeur est-elle viable?

Cependant, cette utilité rend-elle la grandeur viable? Parvient-elle à compenser les pertes occasionnées aux entreprises indépendantes et aux petits commerces? Même si la grande société s'avère plus progressiste que le petit indépendant, ce dernier, par ses nouvelles initiatives inspirées par un esprit de pionnier et une vive sensibilité sociale, ne donne-t-il pas un meilleur exemple des qualités humaines que la grande entreprise? Ne démontre-t-il pas mieux l'utilité de nouvelles méthodes, de nouvelles conceptions? Ne faut-il pas tenir compte de la valeur inappréciable du sens des responsabilités, de l'esprit d'initiative et d'individualité toujours vivants dans une petite entreprise mais presque inexistants — pour ne pas dire complètement — dans une entreprise gigantesque?

Que penser de l'intelligence humaine en ce vingtième siècle quand on voit des millions d'hommes et de femmes n'être que de simples rouages de l'immense machine économique, obligés d'obéir aux ordres reçus d'en haut et d'étouffer tout sentiment de responsabilité personnelle? Seuls quelques favorisés ont l'occasion de perfectionner de nouvelles techniques, de faire valoir leurs capacités. Les autres doivent se contenter de l'uniformité de la chaîne de montage. Dans son ouvrage *Changing the Skyline*, Paul Starrett, un des plus grands entrepreneurs en bâtiments connus, déclare que les hommes qui parviennent au sommet sont souvent « déçus et malheureux, éloignés des activités qui leur procurent de la satisfaction ». Concernant sa propre position de président de la U. S. Realty Company, Starrett avoue: « J'en avais assez. Cette affaire était trop grande, trop inhumaine pour moi. »

Lorsqu'une entreprise devient trop grande, son cœur s'atrophie et elle perd sa souplesse. Pour y introduire de nouvelles idées, de nouvelles méthodes, bref, pour lui insuffler une nouvelle vie, sur le plan technique ou administratif, il faut souvent mettre au rebut des millions de machines dont l'installation nécessita l'émission d'actions et d'obligations. C'est pourquoi, on préfère laisser dormir les nouvelles idées et on décourage les innovations. L'orgueil du travail bien fait, la satisfaction de l'effort personnel, ces aiguillons de l'ingéniosité et du progrès, sont émoussés. On hésite à utiliser de nouvelles matières, à appliquer de nouvelles inventions. Au lieu de progresser, les affaires déclinent.

La grandeur supprime la concurrence, restreint la production par contrat, fixe arbitrairement les prix, cherche à protéger le capital et à perpétuer son contrôle sur la science et la technologie. Par conséquent, elle est en opposition directe avec les conceptions fondamentales de la libre entreprise.

Le plus grand danger

Probablement le plus grand danger de la grandeur, c'est qu'elle concentre le pouvoir dans les mains de quelques hommes. La puissance doit avoir un frein pour être sans danger. Le Congrès et la Cour suprême, par exemple, servent de freins aux immenses pouvoirs du président des Etats-Unis. Une puissance à laquelle on n'impose aucun frein, entraîne inévitablement des abus et la suppression de toute liberté.

Si un peu de puissance tend à corrompre les hommes, à combien plus forte raison une puissance illimitée? Très peu d'hommes ont pu résister à l'influence pernicieuse d'une puissance trop grande, — l'Histoire l'atteste. En moins de vingt ans le monde a vu des hommes tels que Staline, Hitler, Mussolini et Peron, exercer un pouvoir pour ainsi dire absolu; tous, sans exception, ont succombé à son influence corruptrice. Les suites néfastes de leurs abus de pouvoir, dont le monde actuel ne se remettra probablement jamais, ne sont que trop bien connues.

Grandeur signifie puissance, et la puissance aveugle les hommes et leur fait perdre tout sentiment de responsabilité morale et spirituelle. Elle suscite dans le cœur de l'homme imparfait, un désir insatiable de dominer sur ses semblables. Trop souvent, le pouvoir transforme des hommes doux et débonnaires en tyrans impitoyables qui, pour réaliser leurs ambitions, exploitent honteusement leurs inférieurs.

Les tyrans avides de pouvoir et sans scrupules mettent l'opportunisme avant les principes moraux, ils préfèrent le pouvoir personnel à la liberté individuelle et ce qu'ils appellent la stabilité à l'indépendance. Ils sacrifient le droit à la liberté de parole, de presse et des cultes, à la sécurité collective, l'initiative individuelle au rendement, le talent créateur à la production, le bonheur personnel à l'abondance matérielle.

La puissance appartient à Dieu, par conséquent celui qui en possède doit en rendre compte au Créateur (Psaume 62: 12, *Crampon*). Bien utilisée, elle peut être une bénédiction. Semblable au feu que l'homme emploie pour se chauffer, pour cuire sa nourriture et pour faire son travail, si elle n'est pas maîtrisée elle le détruira avec tout ce qu'il pos-

sède. Elle peut corrompre, diviser et détruire, mais à sa place, et bien maîtrisée, elle constitue une bénédiction.

Connaissant la faiblesse humaine, Jéhovah, le Dieu tout-puissant, a remis la puissance et l'autorité du gouvernement de son monde nouveau entre les mains de son Fils royal Jésus-Christ. C'est à lui, et non pas aux hommes, que tout pouvoir a été donné dans le ciel et sur la terre. — Matthieu 28:18.

République Dominicaine

LA RÉPUBLIQUE Dominicaine, qui occupe les deux tiers de l'île d'Haïti située dans la mer des Antilles, est un pays productif et prospère. L'espagnol est la langue nationale de cette république, le catholicisme sa religion principale. Les Dominicains sont d'un naturel gai et amical; bon nombre d'entre eux sont sincèrement épris de justice et s'efforcent de s'instruire en vue d'une vie meilleure.

En 1945, la Watch Tower Society envoya des missionnaires dans ce pays afin d'y prêcher la bonne nouvelle du royaume établi de Dieu. Pendant cinq ans environ, cette œuvre de prédication se poursuivit librement. D'autres missionnaires arrivèrent et aidèrent leurs prédécesseurs à organiser des groupes de témoins de Jéhovah. Ceux-ci tenaient régulièrement leurs réunions religieuses dans des Salles du Royaume ainsi que d'autres locaux. Quelques assemblées de circuit eurent lieu et un grand nombre de personnes y assistèrent.

Bref, l'œuvre fit de bons progrès jusqu'au jour où des adversaires religieux firent imprimer et circuler des feuilles volantes portant les mots: « A bas les témoins de Jéhovah! » « A bas *La Tour de Garde* et *Réveillez-vous!* » Peu après, certains témoins de Jéhovah furent arrêtés et incarcérés.

Ce fut le prélude d'une époque de persécution car le 21 juin 1950, le gouvernement interdit l'activité ministérielle des témoins de Jéhovah. Il défendit formellement à ces chrétiens de continuer à faire connaître le nom de Jéhovah et même de le prononcer.

Durant ces sombres années, il fut pour ainsi dire impossible de prêcher ouvertement. Le peuple de Dieu dut poursuivre son œuvre dans la clandestinité à l'instar des chrétiens primitifs contraints de se réfugier dans les catacombes. De nombreux témoins de Jéhovah furent arrêtés et durent purger des peines allant de quelques mois à plusieurs années.

Mais la Parole de Dieu est libre! C'est un flambeau que l'on ne peut cacher sous un boisseau. Rien ne peut l'empêcher de briller! Aussi l'œuvre de prédication se poursuivait, non pas ouvertement, mais d'autres manières. Pendant les années qui suivirent, les difficultés se multiplièrent mais les fidèles chrétiens parvenaient toujours à les surmonter.

Finalement, survint un jour mémorable: le 17 août 1956. Voici ce que nous écrivit un missionnaire au sujet de cet événement inoubliable: « Je venais de rentrer de voyage. Des amis se précipitèrent chez moi pour me dire qu'ils avaient entendu annoncer à la radio la levée de l'interdiction. Pensant qu'ils faisaient erreur, j'appelai de la fenêtre un vendeur de journaux. J'en pouvais à peine croire mes yeux! C'était donc vrai! Riant et pleurant à la fois comme des enfants, nous nous embrassâmes. Pour plus de sûreté, je me rendis chez le ministre des Cultes. « Oui! me dit-il, » vous êtes libres maintenant de pratiquer votre religion » comme vous le faisiez auparavant. Tout ce que vous faisiez avant l'interdiction, vous êtes libres de le faire à » nouveau. »

« Il est difficile de décrire la joie qui inonde le cœur à des moments pareils. Nous ne cessions de remercier Jéhovah pour le précieux privilège de pouvoir l'adorer librement. A présent nous pouvons prier et chanter à haute voix dans nos réunions. Nous pouvons louer le nom de Jéhovah publiquement et prêcher ouvertement son glorieux royaume. En vérité, ce 17 août fut un jour mémorable! »

Immédiatement, on entreprit de réorganiser l'œuvre de prédication. Il y avait beaucoup à faire car il fallait reconstituer des dossiers pour les groupes, leur attribuer un territoire, chercher des salles, fabriquer des bancs et s'occuper de quantité de détails. En attendant de trouver un local approprié, les groupes se réunissaient en plein air, souvent à l'ombre de quelques arbres. Jusqu'à tout dernièrement, un groupe tenait ses réunions sur le toit d'un immeuble de trois étages. On a compté jusqu'à 193 assistants à l'étude de *La Tour de Garde* de ce groupe. Aujourd'hui, presque tous les groupes ont leur Salle du Royaume.

De nombreuses brebis du Seigneur entrèrent dans la bergerie pendant que l'interdiction était en vigueur, mais à l'heure actuelle, grâce à la liberté de réunion et de prédication, un plus grand nombre encore se joignent au troupeau. Plusieurs cérémonies de baptême ont été organisées, dont la plus récente eut lieu au bord de la mer. Après le discours de circonstance, trente-trois des deux cent cinquante-cinq assistants symbolisèrent l'offrande de leur personne à Jéhovah en se faisant immerger dans l'eau.

Suite à la levée de l'interdiction, le nombre de proclamateurs du Royaume passa de 522, en août, à 612, en novembre, dont vingt-sept se sont déjà inscrits comme « pionniers » ou ministres à plein temps. Les perspectives d'accroissement au cours de l'année de service 1957 sont excellentes.

Pourquoi a-t-on levé l'interdiction imposée à notre œuvre? Les avis sont partagés, mais il semble que pendant ces six années, les fonctionnaires eurent l'occasion d'observer les témoins de Jéhovah et leur œuvre. Ils se rendirent compte que loin d'être subversive, celle-ci est une œuvre utile d'éducation biblique, et que les témoins de Jéhovah sont de vrais chrétiens, honnêtes et dignes de confiance.

Les dangers de la démonolâtrie

PEU de temps avant le déluge, les pratiques religieuses diaboliques prirent un développement toujours plus grand. Il en est de même aujourd'hui. La démonolâtrie est en vogue. L'homme moderne invoque les dieux-démons et se livre à des orgies sexuelles pour assouvir son appétit luxurieux. Le culte des démons fut responsable de la destruction du monde antédiluvien. Où amènera-t-il ce présent monde inique?

Consultons l'histoire des nations qui ont pratiqué la démonolâtrie. Grâce à elle, les prêtres-magiciens de l'Egypte trompèrent les dirigeants comme les dirigés, et cette nation y trouva sa ruine. Lorsque les Israélites atteignirent les plaines de Moab, au cours de leur voyage vers la Terre promise, ils tombèrent sous l'influence d'un culte démoniaque particulièrement immoral, celui de « Baal de Péor ». Vingt-quatre mille d'entre eux moururent à cause de lui. Les Cananéens étaient des adorateurs des démons, c'est pourquoi ils furent expulsés du pays que Dieu avait donné à Israël, et celui-ci reçut l'ordre divin de les détruire. « Tu les dévoueras par anathème (...) sans les prendre en pitié et sans servir leurs dieux: car tu y serais pris au piège. » — Nombres 25:1–18; Deutéronome 7:2, 16; Genèse 41:8; Exode 7:11, *Bible de Jérusalem.*

Malgré ces avertissements, les Israélites tombèrent victimes de la démonolâtrie. Moïse dit à leur endroit: « Ils sacrifiaient à des démons qui ne sont pas Dieu. » Le psalmiste décrit leur culte diabolique comme suit: « Ils en servaient les idoles, elles étaient pour eux un piège; ils avaient sacrifié leurs fils et leurs filles aux démons. Ils versaient le sang innocent, le sang de leurs fils et de leurs filles, qu'ils sacrifiaient aux idoles de Canaan, et le pays fut profané de sang. » — Deutéronome 32:16, 17; Psaume 106:36–38, *Bible de Jérusalem.*

A l'époque des apôtres, le culte des démons s'était étendu partout. Paul déclara au sujet des sacrifices des nations: « Mais ce qu'on sacrifie, c'est à des démons qu'on le sacrifie et à ce qui n'est pas Dieu. » L'apôtre appela Satan « le dieu de ce monde ». Jean fit cet avertissement: « Le monde entier gît au pouvoir du Mauvais. » Il affirma, en outre, qu'aux derniers jours de ce monde, les puissances démoniaques influenceraient les dirigeants. Il dit que les démons feraient des prodiges et qu'ils « s'en vont rassembler les rois du monde entier pour la guerre, pour le Grand Jour du Dieu Maître-de-tout ». Cette guerre s'appelle Harmaguédon. — I Corinthiens 10:20; II Corinthiens 4:4; I Jean 5:19; Apocalypse 16:14–16, *Bible de Jérusalem.*

Paul nous informe que les adorateurs des démons ont « adoré et servi la créature de préférence au Créateur ». Il ajoute qu'ils sont « remplis de toute injustice, de perversité, de cupidité, de malice, ne respirant qu'envie, meurtre, dispute, fourberie, malignité, diffamateurs, détracteurs, ennemis de Dieu, insulteurs, orgueilleux, fanfarons, ingénieux au mal, rebelles à leurs parents, insensés, déloyaux, sans cœur, sans pitié ». Paul explique que ce sont là les fruits de la démonolâtrie. Par conséquent, dans la mesure où nous retrouvons ces fruits aujourd'hui, nous pouvons dire que le monde actuel pratique le culte des démons. — Romains 1:25, 29–31, *Bible de Jérusalem.*

En Iraq, les Yezidis adorent le Diable. Ils croient que Satan est un ange déchu rétabli par Dieu et chargé de la domination de la terre pour 10 000 ans. Certains fidèles de ce culte restent debout immobiles pendant trois minutes sur des charbons ardents. Leurs pieds sont toujours horriblement brûlés mais ils s'obstinent à pratiquer ce rite dans l'espoir que le Diable immunisera leur corps contre le feu et qu'ainsi ils échapperont aux supplices de l'enfer.

A Londres, Sydney et d'autres grandes villes du monde, des rites diaboliques sont toujours pratiqués. Le *Kansas City Star*, du 5 novembre 1952, dit à ce sujet: « En Grande-Bretagne, en France, en Allemagne et en Suède, la pratique de la magie noire inquiète les autorités. » L'article déclara en outre: « On assiste à l'extension des cultes qui pratiquent des rites sinistres allant jusqu'à l'invocation du diable. (...) Dans certains cas, ces rites ont provoqué des meurtres, des suicides et la perte de la raison. (...) Aussi étrange que cela puisse paraître, c'est surtout les riches qui sont attirés par ces pratiques. Certains y ont dépensé des fortunes. »

Le *New York Sunday News*, du 25 mars 1956, imprima un rapport concernant le culte des démons à Sydney, en Australie. L'article dit: « Un culte qui pratique la magie noire et qui adore le diable avec force rites et orgies, recrute ses membres dans les milieux les plus aisés et les plus cultivés de la ville. » Il paraît que la grande prêtresse de ce culte est une certaine Rosaleen Norton, âgée de trente-huit ans, et qui est surnommée la Femme-Python. Le récit dit que le sang jaillissant de la gorge d'un coq noir « coulait le long du corps de la Femme-Python couchée devant le maître-autel. Les adeptes se précipitèrent sur elle, mirent leurs doigts dans le sang et en firent des croix sur leur front, tout en chantant d'étranges litanies en vue d'évoquer Lucifer. Puis la sorcière et le magicien pratiquèrent des rites sexuels païens ».

Dans un article publié le 5 juillet 1954 par l'*Oklahoma City Times*, M. Robert Fabian, ancien détective de Scotland Yard, affirma: « Il y a plus de démonolâtrie aujourd'hui qu'à aucun moment depuis le moyen âge. » Il dit qu'au cœur de Londres, des hommes et des femmes se réunissent, « ôtent leurs vêtements et adorent Satan avec des rites et des sacrifices qui feraient honte à un sauvage africain! Certains d'entre eux croient fermement que le monde est un terrain de lutte entre Dieu et Satan, et que s'ils se déclarent en faveur du Diable, ce dernier les aidera à réussir dans la vie, leur épargnera certaines souffrances en enfer, et, peut-être, leur donnera la possibilité de renaître périodiquement sur la terre comme dirigeants du mal. D'autres — probablement le plus grand nombre — assistent à une Messe Noire par goût des sensations fortes. Ils ont entendu parler de « prêtresses » nues, de sacrifices du sang de chats et de boucs, de flagellations impudiques et de tambours maudits. Ils ne se rendent pas compte —

avant qu'il ne soit trop tard — que dans ces temples de Satan des encens narcotiques et des méthodes hypnotiques sont utilisés impitoyablement, et souvent le garçon et la jeune fille qui sont venus pour « rigoler », se trouvent pris au piège ».

C'est pourquoi les vrais chrétiens écoutent l'avertissement que donne l'apôtre Pierre: « Soyez sobres, veillez. Votre partie adverse, le Diable, comme un lion rugissant, rôde, cherchant qui dévorer. » L'apôtre Paul dit de son côté: « Revêtez l'armure de Dieu pour pouvoir résister aux manœuvres du Diable. » Cette armure comprend la vérité, la droiture, la foi, l'espérance, la connaissance exacte de la Parole de Dieu contenue dans la Bible, et la prière. La démonolâtrie amènera ce vieux monde à Harmaguédon, où elle et lui seront détruits. « Soumettez-vous donc à Dieu; résistez au diable et il fuira loin de vous. » — I Pierre 5:8; Ephésiens 6:11–18; Jacques 4:7, *Bible de Jérusalem*.

LE LANGAGE musical DES OISEAUX

POURQUOI les oiseaux chantent-ils? Est-ce parce que, comme les poètes voudraient nous le faire croire, ils sont les messagers du bonheur, gazouillant pour extérioriser leur joie? Il est tout naturel de penser que les oiseaux chantent pour la même raison que nous: parce qu'ils sont heureux. Cependant, dans le monde des oiseaux, le chant est bien plus qu'une expression de la joie de vivre, c'est un langage, un langage musical. Les musiciens ailés ont pour chanter des raisons importantes qui vous étonneront peut-être.

Le langage des oiseaux est composé de sons que nous appelons, d'une façon générale, leur « chant ». Si ce chant ne charme pas toujours les oreilles humaines, il n'en est pas moins doux à celles auxquelles il est destiné.

Pour mieux comprendre le langage des oiseaux, il faut faire la distinction entre leur chant et leurs cris. Ces derniers sont des notes brèves, particulières et innées à chaque espèce. Le véritable chant est différent; il peut être entièrement héréditaire, mais plus souvent il est en partie héréditaire et en partie acquis. Chez quelques espèces il est presque entièrement acquis. Certains chanteurs ailés sont extrêmement doués sous ce rapport. Un naturaliste anglais, qui est en même temps musicien, a connu un merle qui composa un air presque identique aux premières mesures du rondeau du concerto de Beethoven pour violon. Le virtuose ailé développa progressivement sa mélodie à partir d'un début très simple.

Les cris d'appel

Les oiseaux émettent des cris aussi bien pour appeler des amis que pour injurier des ennemis. C'est particulièrement lorsqu'ils engagent une attaque en masse qu'ils profèrent des anathèmes à l'adresse de leurs ennemis. Les petits oiseaux, souvent des geais et des cardinaux, s'assemblent en une immense volée pour lancer des épithètes mordantes à un faucon, ou à un hibou découvert dans le creux d'un pommier. Des centaines de petits gosiers sort un flot de propos imprécatoires dénonçant le tueur d'oisillons. Quel charivari! Le diapason des cris est assez bas pour atteindre le tympan de la victime. Quand le hibou somnolent en a assez de ces invectives, honteux, ou du moins dégoûté, il s'envole.

Le cri d'appel joue un rôle capital dans la vie quotidienne de la gent ailée. Souvent, il s'agit d'un cri d'alarme car les attaques aériennes sont fréquentes. Quand un petit oiseau aperçoit, planant dans la voûte céleste, un faucon vorace, il émet un cri strident. Immédiatement, les autres oiseaux de la même espèce se réfugient dans l'abri le plus proche d'où ils épient prudemment les mouvements de l'ennemi.

On pourrait croire que les cris d'alarme émis par les petits oiseaux cachés dans le feuillage touffu des arbres et des buissons, trahiraient leur présence et attireraient l'attention du faucon. Il n'en est rien cependant, car il s'agit de sons aigus dont la fréquence dépasse celles qui sont perceptibles par l'oreille de l'ennemi. Par conséquent, ils ne risquent nullement de mettre le faucon affamé sur la piste d'un repas succulent.

Les corbeaux agissent avec méthode. Lorsqu'une bande de corbeaux se pose sur un champ de blé, deux ou trois sentinelles montent la garde sur les poteaux de clôture ou dans un grand arbre. Dès que l'une d'elles donne l'alarme, tous ses congénères s'envolent.

Les cris d'appel servent aussi à rassembler les oiseaux de la même espèce. On pense parfois que certains oiseaux gazouillent rien que pour le plaisir de s'entendre. Il semble cependant que les appels bas de la mésange et d'autres oiseaux de petite taille qui voyagent en bandes, maintiennent le contact entre les individus pendant leurs déplacements. Sans conteste, les cris des oiseaux constituent un moyen vital de communication.

« Propriété privée »

Saviez-vous que les oiseaux possèdent un territoire à eux, territoire dont l'homme croit souvent être le seul propriétaire? Ils choisissent, en effet, une parcelle de terrain à leur goût et en revendiquent la possession. Bien entendu, ils ne possèdent aucun bureau de vente des lotissements, mais c'est en chantant avec vigueur qu'ils proclament publiquement la prise de possession de leur lieu de prédilection.

Il ressort des observations des naturalistes que les premiers chants du printemps sont entonnés — et entendus — uniquement par les mâles. Les oiseaux migrateurs voyagent par vagues, les mâles précédant les femelles. Quand un

mâle arrive à un endroit qui semble posséder les ressources nécessaires pour fonder un foyer et nourrir une famille, il choisit un territoire qu'il juge suffisant pour ses besoins. Son choix fait, il proclame son acquisition à tous les autres mâles de son espèce. En chantant de toute sa force, il avertit tout rival éventuel qu'il ne tolérera aucun empiètement sur son domaine. Traduit en notre langage, son chant veut dire: « Ceci est mon territoire; respectez-le ou soyez prêt à subir les conséquences de votre audace! »

Ce chant territorial entonné en chœur ravit sans doute les oreilles humaines, mais il ne doit guère enchanter l'oiseau mâle retardataire car il signifie que tous les meilleurs emplacements sont déjà pris.

Si un oiseau téméraire ose pénétrer dans le domaine d'un autre, il s'attire inévitablement des ennuis. Dans la bataille qui s'ensuit, le propriétaire légitime est presque toujours vainqueur car le fait de combattre pour les intérêts de sa famille future, stimule ses qualités agressives.

Un naturaliste anglais eut l'occasion d'observer les réactions d'un rouge-gorge quand un intrus commença à chanter dans un coin de son territoire. Le rouge-gorge, qui se trouvait dans le coin opposé, se mit également à chanter. L'intrus ne se rendait probablement pas encore compte qu'il était dans une propriété privée, et il donna la réplique. Le propriétaire légitime s'approcha en ripostant. L'intrus reprit son chant. Cet échange de propos agressifs se répéta deux fois encore, la dernière fois le rouge-gorge lançait son défi des buissons épais à moins de cinq mètres de son rival. C'est alors que celui-ci, obéissant aux lois gouvernant le monde des oiseaux, se retira, laissant le champ libre à l'adversaire invisible. Le chant du printemps permet ainsi à l'oiseau de défendre son territoire et évite des querelles interminables sur le droit de propriété.

Il est intéressant de noter que lorsqu'un oiseau fait la patrouille, survolant son domaine en chantant, il a généralement soin de ne pas en dépasser les bornes. Si le vent l'emporte hors des limites, il se dépêche de réintégrer son territoire. Même dans l'air, il respecte les lignes de démarcation.

Ce chant par lequel l'oiseau affirme son droit de propriété, ne s'adresse qu'aux mâles de son espèce. Des oiseaux d'une autre espèce s'installent parfois sur le même lopin de terre. Dans ce cas, aucune espèce n'est lésée car grâce aux bienveillantes dispositions du Créateur, une même région peut satisfaire des habitudes alimentaires différentes. En effet, certains oiseaux se nourrissent de graines, d'autres de vers, d'autres de baies et d'autres encore de diverses sortes d'insectes.

Cris d'accouplement et chants « méditatifs »

Arrive enfin le jour joyeux de l'apparition des femelles. Le petit cœur du mâle se met à battre très fort; il est heureux, particulièrement s'il a réussi à s'emparer d'un bon territoire suffisamment riche en baies ou en insectes pour nourrir une compagne et élever une couvée. Son chant revêt alors une nouvelle signification car il lance cette invitation « Viens par ici! Je suis ici! »

Avant d'obtenir le consentement de l'élue de son cœur, le mâle doit souvent faire grand étalage de ses talents musicaux. Certains de ces chants d'amour n'ont rien de spécial, du moins pour les oreilles humaines. Celui du moineau consiste en un pépiement qui ne diffère guère de son cri habituel. Cependant, à l'époque de la pariade, beaucoup d'oiseaux ne se bornent pas à émettre leurs cris d'appel coutumiers, mais ils y ajoutent des notes qu'ils ne font entendre en aucune autre saison. Certains sont de grands artistes dont la voix est si mélodieuse que leur chant a été célébré dans la poésie et la prose comme une musique sublime. Parmi ces maestros sont le rossignol, le merle et la grive en Europe, l'oiseau moqueur, le cardinal de Virginie et l'agripenne en Amérique. Le rossignol, dont le chant est considéré par de nombreuses personnes comme incomparable, a ému le poète, le prince et le paysan de tous les âges.

Les pics font entendre un chant d'amour original. A la musique vocale ils substituent, au moins en partie, un tambourinage étrange comportant néanmoins des sons d'une résonance agréable et musicale. Chaque espèce a son rythme particulier. Ce sont les mâles qui exécutent ces roulades. Parfois les femelles répondent, mais leur tambourinage est beaucoup moins fort.

Bien que les mâles soient généralement les virtuoses de la gent ailée, il y a néanmoins des exceptions à cette règle. Quelques femelles — celle du rouge-gorge notamment — chantent également. Quand le mâle et la femelle d'une espèce sont tous deux de bons chanteurs, quelle joie ils doivent éprouver à entonner un duo amoureux! On se demande si le mâle, en recherchant une compagne, en choisit une dont la voix s'harmonise bien avec la sienne.

Bien que les oiseaux fassent entendre leur voix pour de nombreuses raisons, la proclamation d'une prise de possession d'un territoire et la sérénade à la femelle prouvent que leur chant est bien un langage. Signalons aussi ce que certains auteurs appellent le chant « méditatif » qui exprime tout simplement la joie de vivre et que l'on peut entendre surtout au début de l'automne.

Tous les oiseaux ne chantent pas uniquement au printemps. Le rouge-gorge et le troglodyte chantent même en hiver. Le troglodyte de la Caroline fait entendre sa voix chaque mois de l'année. De même, l'oiseau moqueur, qui semble toujours prêt à déverser un flot de mélodie, jour et nuit, au printemps, en été, en automne et en hiver. On dirait qu'il ne vit que pour chanter.

Indiscutablement, les oiseaux ont un langage, de plus, ils ont beaucoup à se dire. Mais, bien que la plupart de leur gazouillement ait un sens, ce n'est pas pour rien que l'on dit de quelqu'un heureux qu'il est « gai comme un pinson ».

? CONNAISSEZ-VOUS LA RÉPONSE? ?

- Dans quel pays la législation sur le repos dominical servit-elle à entraver la liberté des cultes? p. 3, § 3.
- Pourquoi, en réalité, le jour de repos fut-il transféré du septième au premier jour de la semaine? p. 4, § 10.
- Qu'est-ce qui prouve que la loi du sabbat ne s'applique pas aux chrétiens? p. 5, § 7.
- Pourquoi les Cubains allument-ils six cierges autour d'un cercueil? p. 6, § 3.
- Les produits chimiques ajoutés aux aliments peuvent-ils provoquer le cancer? p. 7, § 15.
- Qu'est-ce qu'un « placebo »? p. 8, § 2.
- Pourquoi l'inquiétude croissante au sujet des sociétés gigantesques n'est-elle pas tout à fait injustifiée? p. 9, § 7.
- Pourquoi les Yezidis d'Iraq se tiennent-ils debout pendant trois minutes sur des charbons ardents? p. 12, § 6.

Moscou part à l'assaut du beurre, du lait et de la viande

Plusieurs étudiants occidentaux des affaires soviétiques ont exprimé dernièrement l'avis que les dirigeants russes sont à l'heure actuelle préoccupés davantage de la situation à l'intérieur du camp communiste que de nouvelles conquêtes à l'extérieur. M. Khrouchtchev vient de confirmer cette thèse. Dans un discours qu'il prononça récemment à Leningrad, le premier secrétaire du parti communiste déclara: « Les impérialistes ont maintenant inventé la thèse suivante: l'U.R.S.S. possède la bombe « H », les Etats-Unis et l'Angleterre aussi. Puisque cette bombe est une arme d'une puissance exceptionnelle, ni l'un ni l'autre des antagonistes ne l'utiliseront. Ils se contenteront de se faire peur mutuellement et poursuivront la guerre froide en vivant selon le principe: ni paix ni guerre. Nous sommes contre ce principe, nous sommes pour la paix, pour l'interdiction de l'arme atomique et à hydrogène, et nous lançons un appel dans ce sens aux Etats-Unis et à l'Angleterre. (...) Nous considérons que notre situation internationale est bonne. Vous avez certainement lu les lettres adressées par l'U.R.S.S. aux chefs de plusieurs Etats étrangers. Elles exposent avec sincérité notre point de vue, fondé en premier lieu sur l'intérêt qu'il y a à maintenir la paix dans le monde. Chacun sait que nous voulons la paix et que nous ne luttons pas pour elle parce que notre pays est faible. Les responsables du camp impérialiste, les fauteurs de guerre de toute sorte, connaissent et sentent notre puissance. (...) Tout le monde marche sur la pointe des pieds de peur d'offenser les Américains. Mais nous mettons les Etats-Unis au défi de nous faire une concurrence pacifique dans les domaines économiques les plus importants. Ces mêmes Etats-Unis devant lesquels toutes les puissances capitalistes tremblent et rampent. Les économistes bourgeois ont essayé de nous critiquer en nous accusant de négliger les produits de consommation courante. Il sera intéressant de savoir ce qu'ils chanteront maintenant que notre pays tout entier est parti à l'assaut pour accroître sa production de viande, de beurre, de lait et d'autres produits. Si tous les paysans de l'U.R.S.S. font de leur mieux, l'Union soviétique dépassera les Etats-Unis dans la production du lait en 1958 et les égalera dans la production de la viande d'ici 1960 ou 1961. Si nous rattrapons les Etats-Unis dans le domaine de la production de viande, de lait et de beurre, calculée par tête d'habitant, cette victoire aura un plus grand effet que la bombe « H ». Ce sera la torpille la plus puissante lancée contre les fondations capitalistes. » Triste époque où même la production du beurre et du lait se fait sous le signe de la guerre économique!

Les Etats-Unis et le Moyen-Orient

La récente crise en Jordanie a plus que jamais confirmé l'intérêt que les Etats-Unis portent au Moyen-Orient. La déclaration du président Eisenhower selon laquelle l'indépendance de la Jordanie est « vitale à l'intérêt national des Etats-Unis », et sa décision d'envoyer la VI[e] flotte américaine dans les eaux du Levant au moment où la crise jordanienne atteignait son paroxysme, ont officiellement consacré le remplacement de l'influence franco-britannique dans cette région par celle des Américains. Il est intéressant de remarquer que ces derniers, après avoir prêché la non-utilisation de la force et le recours à l'O.N.U. pour régler les différends au Moyen-Orient, n'ont pas hésité à employer la manière forte en faveur de la Jordanie, et cela indépendamment de l'O.N.U. Ce fait incita le journal britannique *Daily Express* à publier un dessin satirique comportant deux images identiques d'un porte-avions américain, baptisé l'« Anticolonialiste », avançant à toute vitesse vers l'Est méditerranéen. Les deux légendes furent ainsi conçues: « Octobre 1956 — La VI[e] flotte américaine fonce pour empêcher l'intervention armée au Moyen-Orient. » « Avril 1957 — La VI[e] flotte américaine fonce pour... intervenir au Moyen-Orient. » Soulignant l'importance de ce dernier événement, le *New York Times* écrivit: « Les chancelleries du monde commencent seulement à se rendre compte de l'importance capitale de ce déplacement de la flotte. En effet, c'est la première fois que les Etats-Unis sont intervenus au Moyen-Orient en menaçant l'emploi de la force. (...) Vraisemblablement, la Maison Blanche et le département de l'Etat étaient persuadés qu'il y avait 999 chances sur mille que la menace américaine suffirait et qu'il ne serait pas nécessaire d'aller jusqu'au bout. Néanmoins, à moins que l'on n'avoue que la politique des Etats-Unis au Moyen-Orient n'est qu'un [illegible] bluff, il faut croire que la décision [illegible] été prise que si la millième chance se produisait, les Etats-Unis combattraient. (...) Les Anglais et les Français ont eu beau jeu à faire remarquer qu'après toutes les prêcheries du gouvernement Eisenhower en faveur du recours aux bons offices de l'O.N.U. au Moyen-Orient, ce même gouvernement est intervenu directement dans les affaires de cette région sous le couvert de la « doctrine Eisenhower », donc en dehors des Nations unies. (...) Il semble, par conséquent, que cette doctrine, qui prévoit l'emploi de la force au besoin, est devenu le pilier principal de la politique américaine au Moyen-Orient. L'affaire jordanienne fut le premier pas fait par les Etats-Unis dans l'application de la doctrine. Nul ne sait combien d'autres pas ils feront, maintenant qu'ils sont engagés sur le chemin de l'intervention, ni où ces pas les mèneront. » Le grand quotidien new-yorkais ne tente pas une explication des illogismes de la politique américaine au Moyen-Orient. Il se borne à constater la baisse de l'influence franco-britannique dans cette région et l'accroissement de l'influence américaine. Il est vrai que si c'était là le but recherché par les Etats-Unis, les illogismes de leur politique deviennent, du coup, très logiques...

Quinze mois et vingt et un jours

Lorsque M. Guy Mollet constitua son gouvernement, le 1[er] février 1956, il déclara à un journaliste: « J'ai été condamné à une peine de deux ans. » En effet, à l'époque il y avait tant de problèmes à résoudre et de décisions désagréables à prendre qu'aucune des formations politiques françaises n'était pressée de prendre le pouvoir; d'où la prophétie du nouveau président du conseil. Mais, comme tout détenu qui se comporte bien aux yeux de ses gardiens, M. Mollet eut droit à la remise du tiers de sa peine. Il fut relâché (du moins provisoirement) après quinze mois et trois semaines. Néanmoins, il battit le record de longévité des gouvernements de la IV[e] République, détenu précédemment par M. Henri Queille, dont le gouvernement dura douze mois et vingt-cinq jours en 1948–1949. Qu'est-ce qui provoqua la chute du gouvernement Mollet? La cause immédiate fut la crise financière que traverse la France actuellement et qui est due, dans une large mesure, au coût des opérations militaires en Algérie. L'envoi de 400 000 soldats en Afrique du Nord a coûté 350 milliards de francs et a privé l'industrie et l'agriculture françaises d'au moins 300 000 hommes. En même temps, le gouvernement à direction socialiste de M. Mollet permit, en 1956, une hausse des salaires de 5 pour cent, tout en stabilisant le coût de la vie, ce qui eut pour résultat une augmentation de la consommation intérieure. L'industrie ne put satisfaire et à la demande intérieure accrue et à celle de l'extérieur, de sorte que les exportations diminuèrent en 1956 de 10 pour cent, tandis que les importations augmentèrent de 15 pour cent. La fermeture du canal de Suez ne fit qu'aggraver le problème. Cet état de choses provoqua, en 1956, un déficit de 700 000 000 de dollars dans la balance des paiements à l'étranger. Pour remédier à cette situation, M. Mollet proposa la réduction des importations (au moment même où il est question de créer un marché commun en Europe!), et l'augmentation des exportations par une réduction de sa consommation intérieure. Il espérait parvenir à ce dernier résultat par une série de projets fiscaux qui freinerait le commerce et rapporterait 150 milliards au Trésor. Ces projets prévoyaient une augmentation des taxes sur des articles de luxe et de semi-luxe, tels que parfums, bijoux, fourrures, poste de télévision, machines à laver, réfrigérateurs, etc., une hausse de 5 pour cent du prix de l'essence, la suppression de certaines exemptions fiscales accordées auparavant pour favoriser l'extension et le rééquipement de l'industrie, et, enfin, un impôt supplémentaire de 30 pour cent sur les dividendes dépassant les chiffres de 1955. Par 250 voix contre 213 (et 70 abstentions), l'Assemblée Nationale rejeta ces projets et renversa le gouvernement. La crise gouvernementale fut provoquée surtout par les « modérés » du centre-droit auxquels M. Mollet avait fait tant de concessions, — particulièrement dans sa politique algérienne. Ce qui incita M. Maurice Duverger à écrire dans *Le Monde:* « Faisant la politique algérienne voulue par les conservateurs, il (M. Mollet) leur réclame les moyens financiers de la poursuivre; rien de plus normal. Il y a quelque chose de sordide dans le refus d'impôts qu'on s'apprête à lui opposer. La « pacification » militaire coûte très cher: il est choquant de voir que ses plus chauds partisans n'acceptent pas d'en payer la note. Cela permet de mesurer les limites d'un certain patriotisme verbal. » Quant aux causes plus lointaines de la chute du gouvernement Mollet, nous renvoyons nos lecteurs à cette rubrique dans notre numéro du 22 mars dernier, sous les titres « Une année du gouvernement Mollet » et « L'évolution de la situation politique en France ».

Le communisme « à la polonaise »

Dans un récent discours qu'il prononça devant le comité central du parti communiste polonais (le parti ouvrier unifié), M.

Gomulka expliqua ce qu'il estime être « la voie polonaise vers le socialisme ». Tout en réaffirmant la fidélité de son pays à l'alliance avec l'Union soviétique, il dénonça l'« imitation servile » de la Russie. A ce sujet, il rendit hommage au parti communiste chinois qui a fait preuve d'un « audacieux esprit créateur » dans sa « recherche de nouvelles méthodes de travail politique ». M. Gomulka défendit le droit de chaque pays de trouver sa propre voie vers le socialisme. « Ce droit, dit-il, est incompatible avec la voie soviétique qui fut imposée à la Pologne sous le règne du stalinisme. » Il expliqua que les méthodes utilisées en Union soviétique ne sont pas appropriées pour la Pologne de 1957. « Ce qui caractérisait la dictature du prolétariat en U.R.S.S., ce sont les méthodes de terreur et de force employées par le parti communiste soviétique. La Russie, étant à cette époque le premier pays à adopter le régime socialiste, était obligée de recourir à ces méthodes. A présent, poursuivit M. Gomulka, possédant l'exemple de l'Union soviétique, les autres pays du socialisme ne sont pas obligés d'édifier le socialisme par la force et la terreur. C'est dans ce sens que nous pouvons parler de la route polonaise et de la route soviétique vers le socialisme. » Le communisme « à la polonaise » de M. Gomulka, repose sur trois principes: (1) le développement des conseils ouvriers dans l'industrie; (2) une certaine décentralisation administrative par l'extension des pouvoirs des conseils du peuple; (3) une plus grande initiative privée dans les campagnes. Le troisième principe est celui qui, le plus, différencie la voie polonaise de la voie soviétique. Tout en retenant le principe des fermes collectives, M. Gomulka assura les paysans qu'ils ne seraient pas obligés à y travailler. De plus, il déclara que les communistes polonais « reconnaissent le groupement paysan comme un parti indépendant » et comme un « élément permanent dans notre vie politique ». Mais rien ne dit que M. Gomulka pourra mener la Pologne sur cette voie indépendante vers le communisme. Le P. C. polonais abrite toujours un fort élément stalinien qui ne cache pas son hostilité à la politique de M. Gomulka. En outre, le pape a récemment rappelé à la mémoire des catholiques polonais que l'Eglise est opposée au communisme sous toutes ses formes, même « nationale ». Exploitant à des fins politiques le trois centième anniversaire de la mort de « saint » André Bobola, torturé et tué par les Russes en 1657, Pie XII lança à « ses très chers enfants de Pologne » l'appel que voici: « Défendez votre foi catholique et votre unité, mais faites-le avec la fermeté chrétienne couplée à la prudence (...) afin que la Pologne puisse toujours rester croyante, un rempart du christianisme. » Commentant cette encyclique, *Le Monde* écrivit: « Attaqué par une fraction de son propre parti, surveillé par Moscou, M. Gomulka risque maintenant de se voir tenu en suspicion par une force qui l'avait constamment soutenu jusqu'ici: l'Eglise et l'opinion catholiques. »

LA RELIGION ROUGE

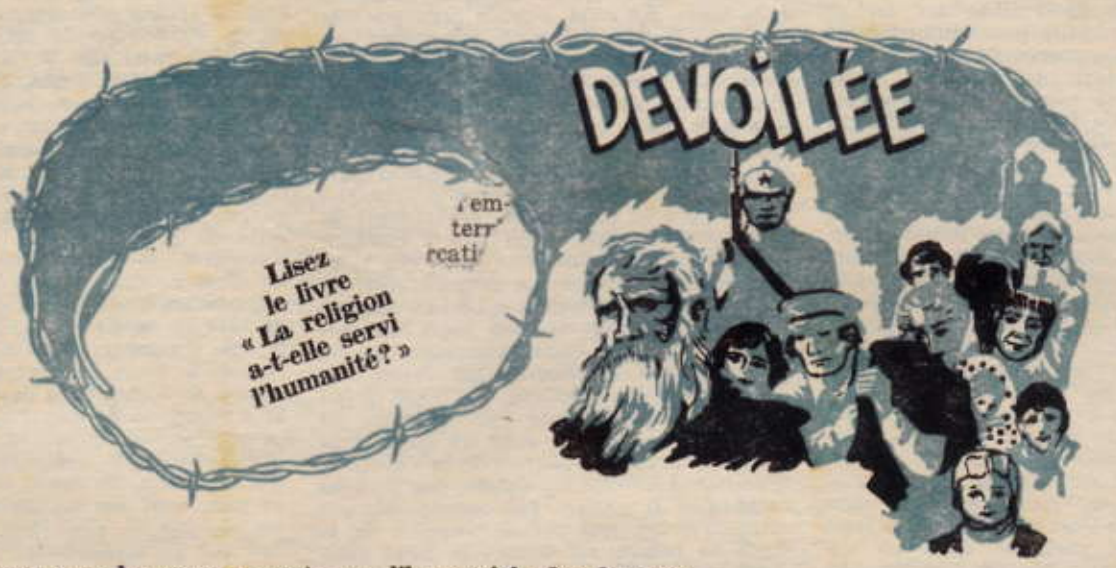

Si vous avez les yeux ouverts sur l'hypocrisie des fausses religions de la chrétienté, vous ne devriez pas vous laisser séduire par la foi communiste.

« La religion a-t-elle servi l'humanité? » ne se borne pas à démasquer le simulacre de christianisme pratiqué par la chrétienté. Il prouve aussi que le communisme est devenu à son tour une religion — une foi aveugle — et que ce nouveau messianisme matérialiste ne servira pas plus l'humanité que ne l'ont fait les autres religions de ce monde. Par contre, il vous montrera, à l'aide de la Bible, ce qu'est le vrai christianisme, celui que pratiquèrent le Christ et ses disciples et que pratiquent aujourd'hui les témoins de Jéhovah.

LA RELIGION A-T-ELLE SERVI L'HUMANITÉ?, livre passionnant de 320 pages, vous sera expédié franco contre une modique contribution de 175 fr. français (25 fr. belges, 50 cents canadiens, 2 fr. suisses).

ÉCRIVEZ-NOUS AUJOURD'HUI MÊME

Association « Les Témoins de Jéhovah » **3, Villa Guibert, Paris XVI^e^**
(C.C.P. Paris 6072-27)

Veuillez m'envoyer le livre « La religion a-t-elle servi l'humanité? » pour lequel je verse .....

Nom ..... Rue et No .....

Ville ..... Département .....

Pour les pays suivants, veuillez écrire à « Watch Tower », aux adresses ci-après: BELGIQUE: 28, av. Gén. Eisenhower, Bruxelles 3 (C. C. P. 969.76); CANADA: 150 Bridgeland Ave., Park Rd. P. O., Toronto 10; SUISSE: 39, Allmendstrasse, Berne 22 (C. C. P. III 3319).